

26^e journée de l'enfant Africain :

L'agenda 2030, au service du bien-être du développement durable et de l'épanouissement de l'enfant au Cameroun.

A l'heure où le Cameroun se joint à la communauté africaine pour célébrer la 27^e Journée de l'Enfant Africain (JEA), NDH Cameroun, All Women Together et la Plate-forme des OSCs « Mon Union Africaine » saisissent l'occasion pour exprimer leurs préoccupations concernant la situation des droits de l'enfant dans notre pays. Placé sous le thème : « **L'Agenda 2030 pour un Développement Durable en faveur des enfants en Afrique: accélérons la protection, l'autonomisation et l'égalité des chances** », l'évènement suscite un questionnement profond sur l'importance accordée à cette couche sociale dans la réalisation des objectifs de développement. Dans ce sens, l'on peut déjà dire que l'on ne saurait ignorer les efforts fournis sur le plan législatif et institutionnel pour améliorer les conditions d'épanouissement des enfants. Mais les faits sur le terrain peinent à confirmer l'efficacité des mécanismes en place.

Le Cameroun a ratifié la quasi-totalité des instruments juridiques internationaux consacrés à l'enfant. On peut citer entre autres au niveau international : la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant et ses protocoles facultatifs, la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant, la Convention n° 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi; la Convention n° 182 sur les pires formes du travail des enfants, etc. Au niveau national, l'arsenal juridique prend tant bien que mal en compte les droits des enfants à travers la constitution, le code pénal, le code du travail, le code civil, des lois spéciales, etc. Le plan institutionnel n'est pas en reste avec la mise sur pied de départements ministériels tels que le Ministère des affaires sociales, le Ministère de la Promotion de la Femme et la famille en charge de la réalisation des droits de l'enfant. Aux côtés de cela, l'on ne saurait ignorer l'important apport des partenaires de développement.

Pourtant, la situation de l'enfant au Cameroun reste préoccupant au regard des réalités vécues sur le terrain :

- L'accès à une éducation de qualité reste limité avec plus d'acuité dans les zones rurales ; l'accès à l'éducation est vicié du fait des frais illégaux tels que les frais des associations des parents d'élèves et enseignants (APEE) que NDH décrie plusieurs années; Ces frais sont toujours exigés au niveau primaire malgré la « gratuité » de l'enseignement primaire auquel le Cameroun a souscrit. Ces frais d'APEE sont aussi exigés au niveau secondaire malgré l'illégalité consacrée de pareille cotisation.
- L'accès à l'eau et la santé demeure une problématique urgente : un enfant sur huit meurt avant l'âge de cinq ans à cause de différentes maladies, notamment le paludisme qui est responsable à hauteur de **20 %** de la mortalité infantile (*Rapport 2016 des Nations-Unies*) ; la malnutrition sévit avec une prépondérance chez les populations pauvres (14,3% dans le quintile le plus riche contre 41,6% dans le quintile le plus pauvre) et en zone rurale (22,8% dans les zones urbaines contre 38% dans les zones rurales). Les grandes villes telles que Yaoundé et Douala ne sont pas toujours suffisamment approvisionnées en eau potable.
- Les phénomènes graves persistent tels que la traite, le travail et l'exploitation sexuelle des enfants ; les pratiques traditionnelles néfastes spécifiquement sur les jeunes filles, avec le repassage des seins et les mutilations génitales ; les mariages précoces, la négligence et l'abandon des parents, les violences et abus divers.
- La situation des enfants confrontés à la justice pénale est plus que préoccupante, la situation l'est encore plus pour ceux détenus dans le cadre de la lutte contre le terrorisme ; durant le seul mois de décembre 2016, 34 enfants étaient enfermés dans la prison centrale de Maroua, soupçonnés d'être associés à BokoHaram.

Au regard de la situation sus évoquée, nous pensons qu'il est urgent de renforcer les mesures de protection des droits de l'enfant au Cameroun, afin d'améliorer son épanouissement intégral et sa capacité future à participer pleinement au développement du pays.

Aussi, convaincu,

- que l'enfant occupe une place unique et privilégiée dans la société africaine ;

- Que compte tenu de sa situation de vulnérabilité il mérite une attention particulière ;
- Que pour ce fait il doit évoluer dans un milieu familial, ou social, favorable à son épanouissement intégral et un développement harmonieux de sa personnalité ;
- Qu'en tant que être humain il a des droits opposables à la société ;

NDH-Cameroun, All Women Together et leurs partenaires recommandent aux gouvernements :

- d'adopter **le code de l'enfant et de la famille** qui à été élaboré depuis longtemps mais traîne dans les tiroirs du gouvernement ;
- à rendre effectif **la gratuité de l'école primaire** afin que tout les enfants puissent avoir accès à une éducation de base de qualité, aussi bien au niveau urbain que dans les zones reculées du Cameroun
- D'œuvrer pour une application effective de la Charte Africaine des Droits et du Bien Etres des Enfants dans l'optique d'atteindre les ODD de l'agenda 2030 ;
- D'instituer une protection prioritaire des enfants en période de crise et de conflit ;
- D'œuvrer pour une prise en charge effective et efficace des enfants défavorisés dans la justice pénale.

Fait à Yaoundé le 16 juin 2017

Pour NDH Cameroun

*Cyrille Rolande Bechon
Directrice Exécutive*